



Roquebrune-sur-Argens, le

16 MARS 2023

PROCES VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU MERCREDI 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit mars, à neuf heures trente, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jean CAYRON, Président
- Monsieur Jacques BACQUET
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Eric BOZZA
- Madame Martine LAMASA
- Monsieur Julien BOURGUIGNON
- Monsieur Christophe PANIS

Membres suppléants n'ayant pas voix délibérative :

- Madame Amélia LIMAME
- Monsieur Frédéric JANINET
- Madame Gisèle GUIRAUD

Assistaient également en qualité Expert :

- Monsieur Michel DUTREUX, DGS,
- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS Pôle Ressources,

Assistaient également pour assurer l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines.

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Julien BOURGUIGNON est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :

- 1- Adoption du règlement intérieur du CST et de la Formation Spécialisée en santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité (F3SCT),
- 2- Avis sur la mise à jour de l'organigramme de la Ville,
- 3- Avis sur la suppression de postes au tableau des effectifs de la Ville,
- 4- Avis sur le principe et lancement de la procédure de délégation de service public d'exploitation des lots n° 1 et 2 de la concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports « centre nautique » (2024 / 2028),
- 5- Avis sur les Rapports Sociaux Uniques 2022 de l'EPA Roquebrunois de la Petite-Enfance, du CCAS et de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,
- 6- Questions diverses.

1. Approbation du règlement intérieur du CST et de la Formation Spécialisée en santé, Sécurité et Conditions de Travail du Comité :

Monsieur BODRATI expose que le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST).

Un projet de règlement intérieur du Comité Social Territorial local commun à la Commune et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens et de sa Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail est présenté aux membres du CST.

Les représentants CGT ne souhaitent pas l'approuver pour le moment. Ils requièrent davantage de temps afin d'étudier plus attentivement les dispositions relatives à la F3CST et émettre des observations.

Le règlement intérieur du CST et de la F3SCT est soumis au vote, tel qu'il figure en annexe.

Il recueille les voix suivantes :

- 4 abstentions,
- 5 pour.

Il est adopté à la majorité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

2. Avis sur la mise à jour de l'organigramme de la Ville :

Monsieur DUTREUX présente l'organigramme de la Ville, tel qu'il figure en annexe, et précise que ce document vivant a été actualisé au regard des derniers mouvements de personnels.

Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

3. Avis sur la suppression de postes au tableau des effectifs de la Ville :

Monsieur BODRATI présente ce point. Afin de répondre à l'évolution des besoins de la Collectivité et assurer le bon fonctionnement des services communaux, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant à la suppression d'emplois. Ces postes sont notamment liés à la dissolution de l'EPA, et au transfert des personnels, d'une part, vers la Commune puis dans un second temps vers le CCAS, au 1er janvier 2023

Ce point est soumis au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

4. Avis sur le principe et lancement de la procédure de délégation de service public d'exploitation des lots n° 1 et 2 de la concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports « centre nautique » (2024 / 2028) :

Monsieur BODRATI présente aux membres du CST le rapport joint relatif au principe et lancement de la procédure de délégation de service public d'exploitation des lots n° 1 et 2 de la concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports « centre nautique » (2024 / 2028).

Monsieur BOZZA demande le montant de la redevance. L'administration le lui communiquera dès que la délégation de service public sera attribuée.

Ce point est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

5. Avis sur les Rapports Sociaux Uniques (RSU) 2022 de l'EPA Roquebrunois de la Petite-Enfance, du CCAS et de la Commune de Roquebrune-sur-Argens :

Les synthèses des RSU sont présentées aux membres du Comité.

L'administration informe que les données ayant servi à alimenter les RSU ont été importées des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) mensuelles vers la base de données sociales (BDS), plateforme dématérialisée alimentant le RSU.

L'administration reconnaît certaines incohérences et l'incomplétude des données.

Les représentants du personnel font ce même constat

L'administration fait part des difficultés d'élaboration du RSU depuis son déploiement le 1^{er} janvier 2021, avec une période transitoire jusqu'en 2022, année de renouvellement des instances paritaires.

Il est envisagé, pour le prochain RSU, de mettre en place une méthode plus efficiente, soit en revoyant le paramétrage technique de la DSN ou en fiabilisant notre système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH).

Le travail n'en demeurera pas moins lourd, long et fastidieux.

Les RSU sont soumis au vote et recueillent les voix suivantes :

- 4 contre
- 4 pour
- 1 abstention

L'avis des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel du comité est réputé avoir été donné.

6. Questions diverses :

Monsieur BOURGUIGNON soulève la question de la géolocalisation des véhicules et de l'attestation incomptant aux conducteurs.

Monsieur DUTREUX rappelle que la géolocalisation des véhicules de service, 10 utilitaires et engins, a été mise en place afin d'assurer la sécurité des agents, du matériel et des véhicules, notamment pour ceux-ci afin de se prémunir contre les vols.

Cette information s'est faite au moyen d'une note émargée individuellement.

A noter, que pour ce traitement, aucune transmission de données à caractère personnel n'est faite, dans le respect du RGDP.

Madame GUIRAUD évoque les dispositions relatives à la pause méridienne des ATSEM.

Monsieur DUTREUX l'invite à se référer au règlement intérieur des ATSEM.

Monsieur PANIS demande l'état d'avancée de l'étude relative à la pénibilité du travail qui devait être étudié en ce début d'année.

L'administration s'y attèlera très prochainement.

Monsieur PANIS demande également si l'administration a pu trouver la disposition qu'il avait évoquée lors d'une précédente réunion dialogue social, évoquée a priori en CT, ayant pour objet de moduler le régime indemnitaire des membres de la Police municipale, en cas d'accident et ce défavorablement comparé à un autre agent public.

Les recherches de l'administration ont été vaines. Toutefois les PV des CT seront de nouveau compulsés.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 10H00.

Le Président,
Jean CAYRON



Le Secrétaire adjoint de séance,
Julien BOURGUIGNON

Le Secrétaire de séance,
Jacques BACQUET

